



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 114 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la grossophobie est définie comme « l'ensemble des attitudes et des comportements hostiles qui stigmatisent et discriminent les personnes grosses, en surpoids ou obèses » et qu'il s'agit d'un phénomène accepté socialement;

CONSIDÉRANT QUE cette discrimination est en grande partie basée sur la croyance que le poids corporel est le fruit de choix personnels, malgré que la science ait démontré le contraire;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la discrimination envers les personnes grosses a des effets socio-économiques importants sur ces individus, notamment au niveau de l'accès et de la qualité des soins de santé, de l'emploi, de la rémunération et du taux de diplomation;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'OMS, la stigmatisation des personnes grosses, notamment par leurs proches et dans les médias, contribue à l'isolement social de celles-ci ainsi qu'à la détérioration de leur santé en plus d'augmenter leurs chances de développer différents problèmes de santé physique et psychologique;

CONSIDÉRANT QUE la discrimination liée à l'apparence et/ou à des caractéristiques physiques est déjà considérée illicite à plusieurs endroits, soit en France, en Espagne, en Finlande, au Michigan, à Washington DC et à San Francisco;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de modifier l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne afin d'y inclure la discrimination basée sur tout critère lié à l'apparence physique, incluant la taille et/ou le poids des individus.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Manon Massé

Députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques

10/03/2020

Date de signature de l'extrait